

# Les Échos de Bramefarine

n° 63 – mai 2014 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## L'Éditorial du maire



*Les conseils municipaux passent, le village, lui, reste. Les premiers n'ont de rôle que d'assurer la continuité du second en essayant de le faire évoluer en harmonie avec l'évolution globale de la société. C'est en ce sens qu'ils sont*

*importants malgré leur caractère éphémère, et c'est de leur succession que l'histoire d'un village peut se construire et perdurer. C'est dans cet esprit de continuité que je voudrais commencer cet éditorial, en remerciant le conseil municipal précédent pour tout le travail qu'il a accompli durant les six dernières années. Ce travail doit nous servir en effet de base pour rebondir à notre tour sur la trajectoire du devenir de Saint-Maximin.*

*Ce nouveau numéro des Échos de Bramefarine en est un exemple. C'est Marie-Louise Spezini qui en a lancé l'idée et les premiers exemplaires. René Pois-Pompée, sous l'impulsion d'Emmanuel Gilbert, en a fait une œuvre devenue incontournable, et nous poursuivrons cette action. Sans doute y aura-t-il, durant les quelques années à venir, des modifications progressives dans sa présentation ou son contenu, mais c'est l'image même de la vie et de son évolution.*

*Il en est de même pour la modernisation de notre village. L'énorme travail de fond sur la mise aux normes actuelles du réseau d'eau et de l'assainissement, qui a été effectuée au cours du mandat précédent, pourra sans doute nous permettre d'envisager des voies de développement dans d'autres domaines, patrimoniaux, culturels, et paysagers, par exemple.*

*Bref, rien de bien révolutionnaire dans tout cela, il s'agira simplement d'agir et de réagir aux évolutions exigées par la modernité dans une atmosphère autant que possible tranquille sereine, rurale pourrait-on dire, et avec toute la transparence que nous avons revendiquée. Vous trouverez dans ce numéro un exposé sur notre organisation du conseil municipal qui est, me semble-t-il, particulièrement adaptée à un mode de fonctionnement participatif, là encore comme nous l'avions annoncé. Vous y trouverez également le point sur nos premières actions faites dans l'urgence (il y a parfois, quoi qu'on dise, le feu au lac même à la campagne). Je veux parler du périscolaire, des fêtes de la tour d'Avallon et la préparation des élections européennes. Bientôt, il s'agira de terminer le PLU, avec en particulier une enquête publique, et de déterminer notre action au sein de la communauté de communes. En attendant, bonne lecture à tous.*

Jacques Viret. ■

Édition spéciale élections européennes ..... Venez voter ce dimanche 25 mai 2014  
Informations sur l'aménagement des rythmes scolaires ... 4 options possibles. Questionnaire aux parents  
Les fêtes de la Tour du 8 juin 2014 ..... Participez au programme, venez costumés  
Fêtes des Mères : une aubade et une rose ..... Invitation au vin d'honneur le 25 mai 2014  
Supplément spécial à conserver chez vous ..... Organisation du conseil municipal, infos pratiques. ■

# Édition spéciale élections européennes du 25 mai

Les prochaines élections des représentants au Parlement européen auront lieu dans tous les États membres de l'Union européenne entre le 22 et le 25 mai 2014 pour élire 751 députés européens.

Ce seront les huitièmes élections européennes depuis le premier vote au suffrage universel direct en juin 1979. En France, les élections européennes auront lieu le **dimanche 25 mai 2014, de 8 heures à 18 heures.**

**507 millions de citoyens de l'union européenne sont appelés à voter.**

**Profitez de votre venue au vin d'honneur pour la Fête des Mères pour venir voter !**

**Votre civisme aux élections municipales a été exemplaire, à renouveler dimanche 25 mai.**

## **Pourquoi ce vote des représentants au parlement européen est important ?**

Reprenons la fin du discours prononcé par Jacques Viret à l'occasion de la commémoration du 69<sup>e</sup> anniversaire du 8 Mai 1945.

« Le 8 Mai 1945 constitue une date fondatrice de ce magnifique édifice qu'est l'Europe de la paix.

Les commémorations de la Seconde Guerre mondiale nous invitent, dans la fidélité du souvenir, à mesurer le chemin parcouru depuis 70 ans et les sacrifices endurés pour nous offrir la paix en héritage.

Cette paix a un nom, un espace, une histoire : c'est l'Europe. Elle a su nous préserver de la guerre et garantir la fraternité

des peuples. Veillons à en assurer, ensemble, le destin. »

## **Qui peut voter ?**

### 1. Être électeur

Sont électeurs tous les Français et Françaises et les ressortissants de l'Union européenne :

âgés de 18 ans ; jouissant de leurs droits civils et politiques, tant en France que dans leur pays d'origine ; n'étant dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi.

### 2. Être inscrit sur les listes électorales.

## **Le vote par procuration**

Il est possible de voter par procuration lors des élections européennes.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

Si vous êtes absent dimanche 25, renseignez-vous auprès de la mairie pour vous faire représenter.

Formulaire à remplir auprès de la gendarmerie, possibilité de le télécharger sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## **Le mode de scrutin**

Les représentants au Parlement européen sont élus pour un **mandat de cinq ans renouvelable**. Le Parlement européen se renouvelle intégralement.

**Lors des élections de mai 2014, 751 sièges seront à pourvoir au sein des 28 États membres de l'Union européenne. La France élira 74 représentants au Parlement européen.**

Pour mémoire, les 27 États membres de l'Union européenne autres que la France sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

## **Informations sur les élections :**

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Dossier-elections-europeennes-2014>.

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les circonscriptions proportionnellement à leur population.

**Sur les 74 sièges attribués pour la France dans les 8 circonscriptions, celle du sud-est, dont nous faisons**

**partie, a 13 sièges à pourvoir (c'est la deuxième en nombre derrière Paris et l'Île-de-France) et compte 23 listes.**

L'Allemagne restera le pays le plus représenté avec 96 élus (- 3), devant la France 74 (+ 2), le Royaume-Uni et l'Italie 73 (+ 1). L'Estonie, Chypre, le Luxembourg et Malte sont les pays les moins représentés avec seulement six eurodéputés.

Dans les circonscriptions de métropole, l'élection a lieu, par circonscription, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, **sans panachage ni vote préférentiel.**

**Pour la première fois les bulletins blancs seront pris en compte et dissociés des bulletins nuls.**

## **À quoi sert le Parlement européen ?**

Il représente les citoyens de l'Union européenne.



# Édition spéciale élections européennes du 25 mai

Il examine et vote les propositions de loi établies par la Commission européenne sachant que pour être adoptées ces propositions de loi doivent être également approuvées par le Conseil de l'Union européenne. Il établit, toujours avec le Conseil, le budget de l'Union européenne. Il contrôle enfin l'exécutif de l'Union européenne et peut censurer la Commission européenne l'obligeant ainsi à démissionner.

## À quoi sert le Conseil européen ?

C'est le sommet des 28 chefs d'État ou de gouvernement membres de l'Union européenne qui se réunissent à Bruxelles. Il fixe les grandes orientations politiques sur lesquelles travaillera la Commission et arbitre les divergences au sein du Conseil de l'Union européenne.

## À quoi sert la Commission européenne ?

Installée à Bruxelles, composée de 28 commissaires désignés par les chefs d'État et de gouvernement et approuvés par le Parlement, elle mène la politique de l'Union européenne, négocie les accords de commerce et vérifie l'application des lois. Elle est présidée par le Portugais José Manuel Barroso et compte dans ses rangs le Savoyard Michel Barnier.

## À quoi sert le Conseil de l'Union européenne ?

C'est l'officieux conseil des ministres de l'Union européenne qui réunit à Bruxelles les ministres des États membres concernés par l'ordre du jour. Il est l'organe institutionnel exécutif, décide des actes législatifs et budgétaires et partage sa compétence avec le Parlement dans les domaines soumis à la codécision. Sa présidence est exercée, à tour de rôle, par un état membre, tous les six mois.

## Comment est composé le Parlement européen ?

Il compte aujourd'hui 766 députés contre 751 à l'issue du renouvellement à venir. Le Parti populaire européen compte 273 élus, le Parti socialiste européen 195, l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe 83, les Verts 58, la Gauche unitaire européenne 35, les eurosceptiques, populistes, extrême droite et autres 121.

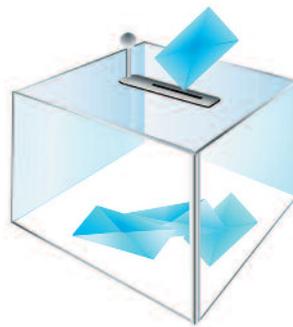
## Où siège le Parlement européen ?

Le Parlement européen a son siège à Strasbourg où se tiennent douze sessions plénières de quatre jours chaque année. Le reste du temps, les députés européens travaillent à Bruxelles au sein des commissions parlementaires ou lors de mini-sessions.

## Quelques repères sur les enjeux.

Seulement 20 % des lois européennes (directives et règlements) ont un impact sur les lois françaises. La proportion est plus forte pour l'agriculture (60 %) mais elle est à l'origine de la construction européenne et la France est le moteur dans ce domaine.

**Le prix du lait** est libre, fixé par le marché. L'Europe a cependant limité la production, qui alimentait de gigantesques stocks payés par les contribuables, par une politique de « quotas laitiers » programmée jusqu'en 2015. La politique agricole commune (PAC) est la plus intégrée des politiques européennes. Elle a évolué d'un soutien aux prix (une forme de subvention) vers une aide directe au revenu des agriculteurs, avec des incitations à une production plus « verte ». Cela a contribué à ramener une partie de la politique agricole dans le giron des États.



L'Union européenne a maintenu l'autorisation de la culture du maïs transgénique, un organisme génétiquement modifié (OGM). Mais la France a voté une loi qui l'interdit sur son territoire.

## Quel est l'autre enjeu de ce vote ?

Avec le renouvellement du Parlement européen, il s'agit de l'autre grand enjeu des élections européennes. Pour la première fois, les résultats de ce scrutin pourraient avoir un impact décisif sur la désignation du futur remplaçant de José Manuel Barroso.

Cinq des treize partis politiques européens ont désigné un candidat pour lui succéder :

- Parti populaire européen (PPE) : Jean-Claude Juncker, ancien Premier ministre luxembourgeois et ancien président de l'Eurogroupe ;
- Parti socialiste européen (PSE) : Martin Schulz, actuel président du Parlement européen ;
- Libéraux et démocrates : Guy Verhofstadt, ancien Premier ministre belge et actuel président du groupe libéral au Parlement européen ;
- Verts : le Français José Bové et l'Allemande Ska Keller ;
- Gauche européenne : Alexis Tsipras, président du parti grec Syriza.

## Informations sur les listes et les élections :

[www.elections.interieur.gouv.fr](http://www.elections.interieur.gouv.fr) ■

**VOTEZ le dimanche 25 mai 2014**

## Temps d'activités périscolaires

Le décret sur les rythmes scolaires introduisant les assouplissements prévus par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Benoît Hamon, pour les communes peinant à mettre en place la semaine de 4,5 jours à la rentrée de septembre, est paru jeudi 8 mai au *Journal officiel*.

Ce nouveau texte, daté du 7 mai, et complétant le décret du 24 janvier 2013 pris par l'ancien ministre Vincent Peillon, autorise pour la rentrée prochaine « des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ». Le nouveau décret prévoit que le recteur d'académie peut autoriser « à titre expérimental, pour une durée de trois ans, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire dérogeant à certaines dispositions » du code de l'éducation.

Tout en maintenant cinq matinées de classe hebdomadaires, le décret du 7 mai autorise des semaines de huit demi-journées au lieu de neuf, pour regrouper les trois heures d'activités périscolaires sur un après-midi.

En bref, ces assouplissements étaient attendus par nombre de communes qui n'ont pas la taille suffisante pour mettre en place des temps d'activités périscolaires sans mettre en péril leur budget ou bien tout simplement se voir dans l'incapacité matérielle d'organiser des activités faute d'intervenants (déplacement en zone rurale) ou de moyens techniques (salles et transport).

Ces nouvelles dispositions ont amené les élus en charge de ce dossier, et en concertation avec le groupe de travail constitué par les enseignants, les

parents d'élèves, et l'association de parents d'élèves, à considérer d'autres alternatives au travail important qui avait été préalablement fait dans le cadre strict de la loi originelle.

Cette démarche d'ouverture à des solutions alternatives a permis, le 14 mai 2014, lors d'une réunion très constructive et positive entre les élus et les parties intéressées de retenir **4 solutions possibles** parmi 6 propositions formulées par le groupe de travail périscolaire du conseil municipal.

Ces quatre solutions sont documentées. Les avantages et les inconvénients ainsi que le coût pour les parents et la commune sont listés.

**Un document explicatif complet sera remis le mardi 20 mai 2014 avec un questionnaire à retourner à la mairie le 27 mai 2014 au plus tard**, pour que chaque parent(s) puisse se positionner et exprimer une préférence.

Nous sommes tenus par un calendrier national très exigeant et devons remettre le projet pédagogique début juin.

Pour que cette consultation soit représentative de vos souhaits, nous demandons à chaque parent(s) de bien vouloir participer à cette enquête.

Nous vous en remercions par avance, et votre choix sera pris en considération.

**Profitez de votre venue à la mairie le dimanche 25 mai 2014 pour le vote des élections européennes pour remettre votre questionnaire complété aux élus de permanence (de 8 heures à 18 heures) salle Marie-Louise. ■**



## Les fêtes de la Tour du dimanche 8 juin 2014

Vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres des documents d'inscription pour le vide-greniers, ainsi qu'un document de préparation pour les Fêtes de la Tour. Voici l'affiche de cette édition 2014.

Les associations sont mobilisées, les élus et le service Technique viennent en soutien dans l'organisation de cette journée qui est un temps fort des animations pour votre commune.

Cette année un programme détaillé sera mis à disposition des visiteurs mais en voici l'essentiel :

- ouverture de la **tour d'Avalon** à partir de 10 heures ;
- visite de la Tour et son exposition de peinture ;
- village médiéval au pied de la Tour ;
- toute la journée : rapaces, spectacle de marionnettes, tir à l'arc, promenade à dos d'âne, artisans ;

- 12 heures repas servi pour 10 € au pied de la Tour ;
- 15 heures départ du défilé costumé des hameaux de Saint-Maximin depuis le vide-greniers en direction de la Tour ;
- à partir de 16 heures spectacle médiéval au pied de la Tour et concours inter hameau.

Associé à ces festivités médiévales et relié par un « petit train gratuit » :

- exposition au **centre de loisirs intercommunal** ;
- exposants associatifs ;
- exposants professionnels, produits régionaux, bio et créations artisanales ;
- exposants particuliers et vide-greniers ;
- jeux pour enfants (trampoline, château gonflable) ;
- 12 heures repas servi pour 10 € au centre de loisirs ;
- buvette, sandwiches, glaces et crêpes.

**Venez nombreux, venez costumés le dimanche 8 juin 2014 c'est la fête ! ■**



Mairie de  
SAINT-MAXIMIN  
38530

## Organisation du conseil municipal et des commissions de Saint-Maximin

Depuis les élections des 23 et 30 mars 2014, nous avons mis en place les **commissions et groupes de travail de la mairie** dès la première réunion du conseil qui a eu lieu le 5 avril 2014. Le compte rendu est disponible sur le site Internet de la commune et consultable sur place aux horaires d'ouverture de la mairie.

Ces groupes de travail sont la base du mode de fonctionnement de notre nouvelle équipe.

**L'autonomie et la responsabilité** sont les maîtres mots pour les responsables de commissions, mais à cela nous ajoutons **écoute et coordination**.

L'écoute, c'est l'intégration des associations dans les groupes de travail, et la coordination c'est la mise en place de moyens de planification et de contrôle de l'activité des groupes de travail (comptes rendus, réunions, visites sur le terrain).

Nous avons décidé d'être **transparents** avec vous

dans notre démarche ; prochainement vous pourrez consulter sur notre site Internet les comptes rendus des commissions et groupes de travail. Ceci vous permettra de voir la progression et d'avoir accès au même niveau d'information que les élus.

Le conseil municipal reste l'instance de décision qui fera les choix par vote et dans l'intérêt commun.

Nous vous invitons également, pour ceux qui le peuvent et qui n'auraient pas encore effectué la démarche, de **vous inscrire à la Lettre d'information sur notre site Internet**. Comme indiqué précédemment, de nombreux changements vont survenir sur ce site Internet et la fréquence des informations reçues de ce média sera toujours plus rapide que la publication des *Échos de Bramefarine* qui reprendra de toute façon les articles les plus importants publiés sur le site Internet afin que chacun puisse être correctement informé.

**Nous vous invitons à conserver ce document qui vous permettra de vous familiariser avec le rôle et les responsabilités de vos élus.**

**Rappel des contacts :** Mairie - BP 22 - 38530 SAINT-MAXIMIN

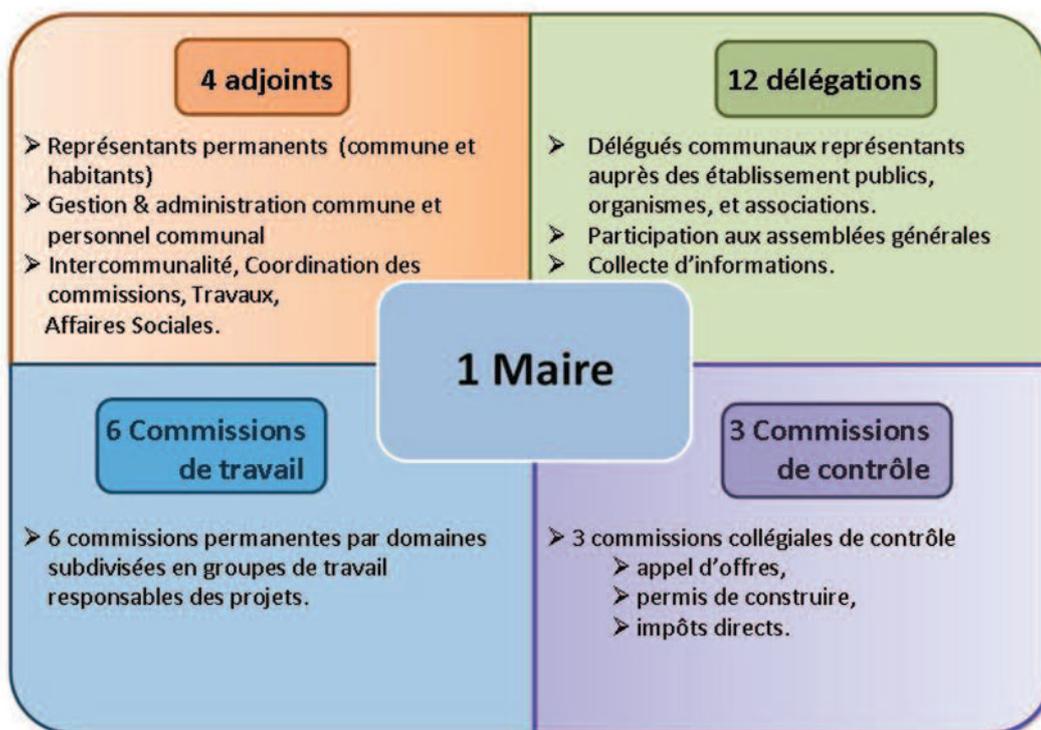
Tél. 04 76 97 60 19 - Fax 04 76 71 93 03 - Mél. [mairie@stmaximin38.fr](mailto:mairie@stmaximin38.fr) - Site Internet : [www.stmaximin38.fr](http://www.stmaximin38.fr)

*Horaires d'ouverture au public : lundi & mercredi de 15 heures à 16 h 30, mardi de 15 heures à 19 heures, jeudi de 9 heures à 12 heures et vendredi de 15 heures à 18 heures.*

*Rendez-vous possibles hors des horaires d'ouverture au public. ■*



### Conseil municipal Mairie de Saint-Maximin



# Organisation du conseil municipal et des commissions de Saint-Maximin



## Maire et Adjoint

4 adjoints

- Représentants permanents (commune et habitants)
- Gestion & administration commune et personnel communal
- Intercommunalité, Coordination des commissions, Travaux, Affaires Sociales.

1 Maire



Mairie de  
SAINT-MAXIMIN  
38530

Maire :

1<sup>er</sup> Adjoint + Communauté de communes :

2<sup>e</sup> Adjoint Coordination & Communication :

3<sup>e</sup> Adjoint Travaux & Urbanisme :

4<sup>e</sup> Adjointe Affaires Sociales :

Jacques VIRET

Patrick CERIA

Michel POINSON

Pierre ZACHARIE

Andrée KIEZER



## Délégués

**Syndicat intercommunal de la route forestière de Bramefarine :**

Patrick CERIA & Thomas MICHAUD

**SABRE (Syndicat d'assainissement du Bréda) :**

Jacques VIRET & Pierre ZACHARIE

**SIBRECSA (Syndicat du Bréda et de la combe de Savoie) :**

Patrick CERIA

**Syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI) :**

Jacques VIRET & Pierre ZACHARIE

**Syndicat du collège :**

Laurent ORLIAGUET & Agnès FOUILLET / Odile CHABERT & Gaëlle C

**Office de tourisme du Grésivaudan :**

Marie-Laure CAPORALE / Gaëlle CHABERT-DUMAND

**Centre social René Cassin :**

Andrée KIEZER

**ARCADE (coopération décentralisée avec le Mali) :**

Patrick MORAND

**AURG (Agence d'urbanisme de la région grenobloise) :**

Jacques VIRET / Pierre ZACHARIE

**Espace Belledonne :**

Patrick CERIA / Jacques VIRET

**Référent sécurité Routière :**

Olivier ROZIAU / Jacques VIRET

**Conseiller en charge des question de défense nationale :**

Olivier ROZIAU / Jacques VIRET

**Conseil d'école :**

Jacques VIRET / Agnès FOUILLET / Laurent ORLIAGUET

**CCAS (Centre communal d'action sociale) :**

Jacques VIRET, Andrée KIEZER, Thomas MICHAUD,

Gaëlle CHABERT-DUMAND, Véronique LAPIED.

12 délégations

- Délégués communaux représentants auprès des établissements publics, organismes, et associations.
- Participation aux assemblées générales
- Collecte d'informations.



# Organisation du conseil municipal et des commissions de Saint-Maximin



## Commissions de contrôle

### APPEL D'OFFRES : Jacques VIRET

Travaux, Conseils, Biens et Services

Titulaires : Odile Chabert, Michel Poinson,  
Pierre Zacharie

Suppléants : Patrick Ceria, Gaëlle Chabert-Dumand,  
Patrick Morand.

### PERMIS DE CONSTRUIRE : Jacques VIRET

Rénovations, Extensions, Constructions,  
Aménagements, Environnement

Patrick Ceria, Pierre Zacharie, Thomas Michaud,  
Patrick Morand, Michel Poinson.

### IMPÔTS DIRECTS : Jacques VIRET

Taxations communale, Eau et Assainissement,  
Subventions.

Odile Chabert, Agnès Fouillet,  
Michel Poinson.

Toutes délibérées en conseil et  
soumises à vote pour approbation



Toutes présidées par le maire

3 Commissions  
de contrôle

- 3 commissions collégiales de contrôle
  - appel d'offres,
  - permis de construire,
  - impôts directs.



## Commissions de travail



6 Commissions  
de travail

- 6 commissions permanentes par domaines  
subdivisées en groupes de travail  
responsables des projets.

### URBANISME : Pierre ZACHARIE

Eau & Assainissement  
Aménagements, Travaux et Voiries  
Habitat, Constructions.

### CADRE DE VIE : Patrick CERIA

Agriculture & Forêts  
Patrimoine bâti et naturel  
Environnement / Sécurité.

### ANIMATION : Marie-Laure CAPORALE

Vie associative / Fêtes & Cérémonies  
Culture / Tourisme rural.

### VIE SOCIALE : Andrée KIEZER

Scolaire / Jeunesse & Sports  
Lien inter-génération  
Affaires sociales (familles, handicapés,  
personnes âgées et insertion).

### FINANCES : Odile CHABERT

Suivi dépenses, Budgets  
Relations administrations.

### COMMUNICATION : Michel POINSON

Informations, Communication/médias,  
Groupes de suggestions (hameaux, boîte à idées).

# Savoir vivre ensemble

## Consommation d'eau potable et remplissage des piscines privées



=



?

Nous vous remercions de bien vouloir **prévenir la mairie (tél ou mél) avant le remplissage de votre piscine**. Il ne s'agit pas de demander une autorisation et encore moins d'effectuer une surveillance mais tout simplement de faciliter les contrôles réguliers effectués par le service Technique sur les fuites ou anomalies intempestives sur le réseau d'eau potable. ■

## Nuisances sonores



Le bruit est le facteur n° 1 des conflits de voisinage et aussi de stress par perte de

sommeil.

L'utilisation d'engins et appareils sonores (outillage de jardin, de bricolage, instruments de musique, etc.) ainsi que la nuisance générée par les animaux (en particulier les aboiements répétitifs) peut causer une gêne réelle et sérieuse pour vos voisins.

**Parlez-en (courtoisement) entre vous !**

Nous vous rappelons les horaires autorisés par la préfecture (en dehors desquels le silence doit être respecté) :

- semaine : 8 h 30 à 12 heures et 14 heures à 19 h 30 ;
- samedi : 9 heures à 12 heures et 15 heures à 18 heures ;
- dimanche et jours fériés : 10 heures à 12 heures. ■

## Jour du ramassage des ordures ménagères



Ramassage tous les **vendredis matin** (selon conditions météo).

Merci de mettre à disposition vos containers dès le jeudi soir. ■

## Brûlage des déchets végétaux



=



Les **FEUX** de particuliers concernant les déchets végétaux verts sont **INTERDITS** sur l'ensemble

des communes du Grésivaudan.

**Horaires d'ouverture déchetterie à Pontcharra :**

- matin (mardi, vendredi, samedi) : 8 heures à 12 heures ;
- après-midi (hiver) : 14 heures à 18 heures, (été) : 14 heures à 19 heures. ■

## Recensement militaire

Les jeunes garçons et les jeunes filles, **âgés de seize ans**, doivent se faire recenser en mairie, munis de leur livret de famille et de leur carte d'identité, dans les trois mois qui suivent leur anniversaire. Le recensement militaire est une démarche **obligatoire et indispensable pour passer examens et permis de conduire**. ■

## Numéros d'urgence

**15 : SAMU / 17 : gendarmerie / 18 : pompiers. ■**

### Quelles sont les associations de Saint-Maximin ?



#### Association Communale de Chasse Agréée

Maintien des activités traditionnelles de chasse  
Contact : René Brun (via la mairie)



#### Les Cygnes de La Tour

Accueil des anciens pour passer de bons moments de convivialité  
Contact : Marcel Roux Tel : 04 76 71 93 74  
arletteguett@laposte.net



#### Quad Passion Bramefarine

Club de Randonnées nature en Quad  
Contact : Alain Mollard Tel : 06 70 04 76 47  
mollardalain@orange.fr



#### Association Sportive de St Maximin

Exercice d'activités physique, sportive et artistique  
Contact : Cam Hong Viret Tel : 04 76 97 32 78  
camhong.viret@gmail.com



#### Association Vive l'Ecole

Soutien de l'école pour que l'équipe pédagogique réalise des projets  
Contact : Séfiré GASPOZ Tel : 06 72 95 13 67  
sgaspoz@gmail.com



#### Vivre à Saint-Maximin

Aide à la population de Saint-Maximin et événements communaux  
Contact : Louis Paquet Tel : 06 98 48 48 05  
paquetl@laposte.net



#### Saint Maximages

Associer l'image aux différentes formes d'expression  
Contact : Emmanuel Gilbert Tel : 06 60 40 57 09  
contact@paroles-et-photos.org

Contactez-les pour adhérer et participez activement aux activités sur la commune.